



POSTULAT URGENT

Auteur PLR, par Laetitia Massy
Objet Un peu de bon sens!
Date 14.02.2017
Numéro 6.0073

Actualité de l'événement

Les élections auront lieu avant la prochaine session.

Imprévisibilité

On ne connaît pas l'organisation des départements futurs.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

En reportant cette intervention, elle devient caduque.

Le papier à lettres, les courriers électroniques et autres documents officiels émanant de l'Etat du Valais mentionnent non seulement, en plus du logo de l'Etat du Valais, le nom du département et la référence du service concerné. Même si les éléments sont souvent élaborés au fur et à mesure ou sous format électronique, cela engendre du travail supplémentaire à tous afin de se mettre en conformité.

A l'aube du renouvellement des autorités cantonales, et probablement d'une nouvelle organisation des départements, nous estimons que les changements à apporter au matériel et aux logos n'apportent aucune plus-value et créent du travail administratif inutile alors que les services sont bien souvent débordés.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons simplement à ce que le matériel officiel soit utilisable de manière pérenne en mentionnant uniquement l'Etat du Valais et le service concerné.